

Premier panier le :

Contrat AMAP « panier légumes »

Du 14 avril 2015 à 16 février 2016

« Les sapouss », AMAP de Yerres

Le présent contrat est passé entre

D'une part,

1. **le maraîcher**

Alain Feijan, "Le potager Saint Martinois "

Exploitant individuel,

62 rue des longues raies

77630 Saint Martin en Bière

&D'autre part,

2. **l'adhérent**

Mr, Mme, Mlle.....
N° adh. :

Demeurant :

Téléphones :

Courriel :

L'Adhérent s'abonne à¹ Hebdomadaire du 14/04/15 au 16/02/16.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts de l'association Les Sapouss', et dans la **charte des AMAP** disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amapidf.org> , à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins 2 permanences/distributions et se rendre au moins 1 fois sur le lieu de production pendant la saison d'engagement, pour participer aux activités de l'association.
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions,

Engagements du maraîcher :

- s'inscrire dans une démarche de production maraîchère, respectueuse de la nature et de l'environnement (sans pesticide ni produits chimiques de synthèse : biologique)
- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa production,
- être présent à une distribution complète par mois, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail,

Engagements communs :

- partager des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),
- informer le collectif des soucis rencontrés,
- participer à l'Assemblée Générale annuelle

La part de récolte hebdomadaire (culture dédiée aux distributions AMAP)

- Le grand panier comporte en moyenne 7 variétés de légumes pour un poids moyen annuel de 5 kg,
- si le panier de plein été est plutôt généreux et fourni, celui d'amorce ou de fin de saison, ***équilibré par les légumes de garde, est naturellement moins varié et parfois plus léger.***
- Le demi-panier comporte en moyenne 7 variétés de légumes pour un poids moyen annuel de 2.5 kg
- Le prix du grand panier est de 19.00€, le prix du petit panier est de 9.50 € (*participation transport incluse*)

L'engagement sur un an

- L'adhérent et le maraîcher s'engagent l'un envers l'autre sur un principe équitable, comme défini dans la CHARTE DES AMAP.
- Sur la période du 14/04/2015 au 16/02/2016, le Maraîcher s'engage à distribuer 40 paniers hebdomadaires.
- L'engagement panier pour cette année a donc un coût de 760 € pour un panier, de 380 € pour un demi panier.
- Il est établi plusieurs échelonnements de paiement : en 3 versements, en 6, en 8 ou en 11, comme indiqué dans le tableau qui suit.

¹ Un panier ou un demi-panier

PAIEMENTS LIES AUX DISTRIBUTIONS DU 14 /04/2015 AU 16/02/2016

Tous les chèques sont remis en comptabilité panier dès la signature du contrat mais ne seront présentés à Alain Feijan pour encaissement qu'aux échéances indiquées...

Paniers 2015 en 3 versements / 760 €																					
A réception	260€	01.07.2015				250€	01.11.2015				250€										
Paniers 2015 en 6 versements																					
A réception	130 €	31.03.15	126€	01.07.15	126€	01.08.15	126€	01.12.15	126€	01.01.16	126€										
Paniers 2015 en 8 versements																					
A réception	95€	01.05.15	95€	01.06.15	95€	01.09.15	95€	01.10.15	95€	01.12.15	95€	01.01.15	95€	01.02.15	95€						
Paniers 2015 en 11 versements																					
A réception	70€	01.04.15	69€	01.05.15	69€	01.06.15	69€	01.07.15	69€	01.08.15	69€	01.10.15	69€	01.11.15	69€	01.12.15	69€	01.01.16	69€	01.02.16	69€

Demi-Paniers 2015 en 3 versements / 380 €																					
A réception	128€	01.07.2015				126€	01.11.2015				126€										
Demi-Paniers 2015 en 6 versements																					
A réception	65 €	31.03.15	63€	01.07.15	63€	01.08.15	63€	01.12.15	63€	01.01.16	63€										
Demi-Paniers 2015 en 8 versements																					
A réception	47.50€	01.05.15	47.50€	01.06.15	47.50€	01.09.15	47.50€	01.10.15	47.50€	01.12.15	47.50€	01.01.15	47.50€	01.02.15	47.50€						
Demi-Paniers 2015 en 11 versements																					
A réception	35€	01.04.15	34.50€	01.05.15	34.50€	01.06.15	34.50€	01.07.15	34.50€	01.08.15	34.50€	01.10.15	34.50€	01.11.15	34.50€	01.12.15	34.50€	01.01.16	34.50€	01.02.16	34.50€

Partages des récoltes ou distributions

Les partages des récoltes (ou distribution) ont lieu les mardis soir, à la Villa Saint Jean de la Grange au Bois, 10 rue de Concy, à Yerres, de 18h30 à 20h. Il n'y aura pas de distribution les 22 et 29 /12 soit 2 mardis consécutifs. Reprise des distributions **le mardi 5 janvier au rythme d'une distribution toutes les 2 semaines soit les 05 et 19 janvier, les 2 et 16 février 2016**. En ce qui concerne la distribution tombant le 14 juillet celle-ci sera organisée le mercredi 15 juillet.

En cas de situation difficile (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revus dans le principe de solidarité lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le Maraîcher partenaire et les Membres du Conseil. Les adhérents seront informés de ces réunions et peuvent demander à y participer. En cas de profond désaccord il sera fait appel à un représentant d'AMAP-IdF.

Droit à l'image : Dans le cadre des activités de l'AMAP, il est possible que votre image ou celle de votre entourage soit utilisée pour les supports de communication de l'association ou du maraîcher. L'association et le maraîcher ont besoin de votre autorisation pour toutes diffusions :

J'autorise la diffusion de mon image et celle de mes proches. Oui Non (rayer la mention inutile)

Récapitulatif

Nom, Prénom	Abonnement panier, demi-panier	Nombre de versements
.....

Les chèques sont libellés à l'ordre d'**Alain FEIJAN**, datés du jour de signature de ce contrat.

Banque	Agence	Compte
.....

Montant
N° chèque

Montant
N° chèque

Montant
N° chèque

Fait à _____, le L'Adhérent Le Maraîcher Alain Feijan